

Notices détaillées de traitement

Notices détaillées des traitements mis en place dans le cadre des démarches COLIBRIS.

- [Mouvement INTER 1D - Demande de bonification au titre du handicap](#)
- [Mouvement INTRA 1D - Demande de bonification au titre du handicap](#)
- [Mouvement INTRA 1D - Demande de bonification au titre de la situation familiale](#)
- [Mouvement INTER 2D - Demande de bonification au titre du handicap](#)
- [Mouvement INTER 2D - Retour des confirmations de demande de mutation au Mouvement INTER](#)
- [Mouvement INTER 2D - Retour des confirmations de demande de mutation au Mouvement SPEN/POP](#)
- [Mouvement INTRA 2D - Dépôt confirmation de mouvement intra académique](#)
- [EAFC - Formulaire CPF](#)
- [Mouvement INTRA 1D - Demande de contestation de barème](#)
- [Obligation vaccinale](#)
- [ASIA - Etudes](#)
- [ASIA - Loisirs, Vacances, Séjours linguistiques, Sorties pédagogiques](#)
- [ASIA - Logement](#)
- [DPEP - Demande de disponibilité](#)
- [RH - Journées de la QVT - Ateliers Bien être MGEN](#)
- [Mouvement INTER 1D - Demande de bonification au titre du handicap](#)
- [Mouvement INTRA 1D - Demande de recours suite aux résultats du mouvement](#)
- [Mouvement INTRA 2D - Recours](#)
- [RH 1D - retour justificatifs lauréats CRPE](#)
- [RH 2D - MVT INTRA- retour de préférences TZR](#)
- [RH EXT - Appel à candidature dans le cadre d'un recrutement externe de la DSI académique](#)
- [RH - Mission Académique de l'Encadrement](#)
- [RH - Informations personnelles - Adresse personnelle](#)
- [RH - Forfait Mobilités Durables](#)
- [RH 1D - Demande de temps partiel](#)
- [Modèle mention d'informations](#)
- [Demande d'autorisation d'instruction en famille](#)
- [Candidature AESH](#)
- [RH 2D - Dossier de classement stagiaire 2D](#)
- [Demande de positionnement](#)

- DEC - Certification CAFFA

Mouvement INTER 1D - Demande de bonification au titre du handicap

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de bonification au titre du handicap

Gestion de l'attribution d'une bonification au titre du handicap

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division de la Médecine de Prévention - MDP agissant pour le compte de la rectrice

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Vérification des pièces et traitement du dossier
- Transmission au médecin conseiller technique de la Rectrice
- Détermination des points de bonification au titre du handicap pour le calcul du barème au mouvement interdépartemental

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude de l'attribution de la bonification au titre du handicap aux enseignants qui participent au mouvement interdépartemental.

Le contrôle de l'attribution de la bonification au titre du handicap relève pour les personnels enseignants de l'Education nationale du Médecin conseiller technique de la Rectrice.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les agents devant justifier de leur demande de changement de département au titre du handicap doivent fournir les pièces suivantes :

- pièce attestant que l'agent, son conjoint ou son enfant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- courrier dactylographié expliquant les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration des conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant vivant avec un handicap, accompagné de tous les justificatifs y afférents ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, un courrier dactylographié expliquant précisément les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration

de la prise en charge et du suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé, accompagné de tous les justificatifs y afférents.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- Article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifié et article 1 du décret n°2018-303 du 25 avril 2018 relatif aux priorités d'affectation des membres de certains corps (...).

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail professionnel, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : reconnaissance RQTH de l'agent, de son(sa) conjoint(e), situation du(des) enfant(s) (AEEH, situation médicale grave), vœux formulés (vœux 2,3,4,5,6 facultatifs), motivation de la demande

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de médecine de prévention du rectorat de la Réunion.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

L'attestation de RQTH et le courrier de demande motivée seront imprimés et intégrés dans le dossier médical au format papier de l'agent conservé dans le service de médecine de prévention.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de la mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTRA 1D - Demande de bonification au titre du handicap

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de bonification au titre du handicap

Gestion de l'attribution d'une bonification au titre du handicap

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division de la Médecine de Prévention - MDP agissant pour le compte de la rectrice

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Transmission au médecin conseiller technique de la Rectrice pour avis sur les vœux de mutation au mouvement départemental
- Vérification des pièces et traitement du dossier
- Détermination des points de bonification au titre du handicap pour le calcul du barème au mouvement départemental

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude de l'attribution de la bonification au titre du handicap aux enseignants qui participent au mouvement départemental.

Le contrôle de l'attribution de la bonification au titre du handicap relève pour les personnels enseignants de l'Education nationale du Médecin conseiller technique de la Rectrice.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier et, prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les agents demandant à bénéficier au mouvement départemental d'une bonification de points au titre du handicap doivent fournir les pièces suivantes :

- pièce attestant que l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'attribution de la bonification de 15 points ;
- pièce attestant que le conjoint de l'agent entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) et/ou que son enfant présente un handicap ou une pathologie grave ;
- courrier dactylographié expliquant les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration des conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant vivant avec un handicap, accompagné de

- tous les justificatifs y afférents ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, un courrier dactylographié expliquant précisément les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration de la prise en charge et du suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé, accompagné de tous les justificatifs y afférents.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- Article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifié et article 1 du décret n°2018-303 du 25 avril 2018 relatif aux priorités d'affectation des membres de certains corps (...).

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail professionnel, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : reconnaissance BOE de l'agent, de son(sa) conjoint(e), situation du(des) enfant(s) (AEEH, situation médicale grave), vœux formulés, motivation de la demande

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de médecine de prévention du rectorat de la Réunion.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

L'attestation de RQTH et le courrier de demande motivée seront imprimés et intégrés dans le dossier médical au format papier de l'agent conservé dans le service de médecine de prévention.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de la mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTRA 1D - Demande de bonification au titre de la situation familiale

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de bonification au titre de la situation familiale de l'agent

Gestion de l'attribution d'une bonification au titre du rapprochement de conjoint (RC) ou de l'autorité parentale conjointe (APC)

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division de la Médecine de Prévention - MDP agissant pour le compte de la rectrice

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Vérification des pièces et traitement du dossier
- Détermination des points de bonification RC/APC pour le calcul du barème au mouvement départemental

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude de l'attribution de la bonification au titre de leur situation familiale aux enseignants qui participent au mouvement départemental.

Le contrôle de l'attribution de la bonification de 6 à 8 points au titre de la situation familiale relève pour les personnels enseignants de l'Education nationale du service gestionnaire du mouvement du rectorat (DPEP1).

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier et, prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les agents demandant à bénéficier au mouvement départemental d'une bonification de points au titre du **rapprochement de conjoint** doivent fournir les pièces suivantes :

Situations matrimoniales :

1 - Couples mariés au 1er janvier de l'année de participation au mouvement :

- Copie du livret de famille ;
- Extrait d'acte de mariage.

2 - Couples liés par un pacte civil de solidarité (PACS) au 1er janvier de l'année de participation au mouvement :

- Copie intégrale de l'acte de naissance d'un des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.

3 - Couples non mariés ayant un enfant né avant le 1er septembre de l'année de participation au mouvement :

- Copie du livret de famille attestant que l'enfant né a été reconnu par les deux parents ou une copie de la déclaration de reconnaissance par anticipation au plus tard au 1er septembre de l'année de participation au mouvement d'un enfant à naître, certifiée par la mairie. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels.;

Situations professionnelles :

1 - Salariés :

- Contrat de travail du conjoint indiquant la date de début de la période d'activité et la commune où il exerce au 1er septembre de l'année de participation au mouvement (accompagné des bulletins de salaires ou des chèques emploi service).

2 - Agents de la fonction publique :

- Attestation d'exercice ;
- Copie de l'arrêté d'affectation.

3 - Professions libérales :

- Attestation d'inscription à l'URSSAF ;
- Justificatif d'immatriculation au RCS ou au RM.

4 - Chefs d'entreprise, commerçants, artisans et autoentrepreneurs ou structures équivalentes :

- Attestation d'inscription au RCS ou au RM et toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif ;

5 - Intérimaires :

- Justificatif d'une mission en cours au 1er septembre ;

6 - Auto/micro-entrepreneurs :

- Justificatif de la jouissance de locaux ;
- Justificatif du caractère pérenne de l'entreprise.

Les agents demandant à bénéficier au mouvement départemental d'une bonification de points au titre **de l'autorité parentale conjointe** doivent fournir les pièces suivantes :

Situations d'exercice de l'autorité parentale conjointe :

1 - Alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents ou Exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile :

- Copie du livret de famille ;
- Décision de justice précisant les modalités de garde de l'enfant et définissant les modalités d'exercice du droit

- de visite ou d'hébergement le cas échéant ;
- Pour la garde conjointe ou alternée, toutes pièces attestant de la domiciliation de l'enfant,
 - Certificat de scolarité ;
 - Dans l'hypothèse d'un changement de domicile de l'ex-conjoint, fournir toutes pièces justifiant de la nouvelle adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- Article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifié et article 1 du décret n°2018-303 du 25 avril 2018 relatif aux priorités d'affectation des membres de certains corps (...).

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail professionnel, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : données sur la situation matrimoniale de l'agent, données professionnelles du conjoint ou de l'ex-conjoint, données liées au domicile de l'ex-conjoint, données relatives à l'exercice de l'autorité parentale et à la scolarité de l'enfant.

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de gestion du mouvement des enseignants du 1er degré du rectorat de la Réunion (DPEP1).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données et justificatifs au format numérique seront conservées par le service gestionnaire du mouvement départemental pendant le délai de recours suite aux résultats du mouvement, soit deux mois suivant la notification à l'agent de son résultat individuel.

Les données et justificatifs au format numérique sont supprimés à l'expiration de ce délai.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTER 2D - Demande de bonification au titre du handicap

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de bonification au titre du handicap

Gestion de l'attribution d'une bonification au titre du handicap

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division de la Médecine de Prévention - MDP agissant pour le compte de la rectrice

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Vérification des pièces et traitement du dossier
- Transmission au médecin conseiller technique de la Rectrice
- Détermination des points de bonification au titre du handicap pour le calcul du barème au mouvement inter et intra académique

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude de l'attribution de la bonification de 1000 points au titre du handicap aux enseignants qui participent au mouvement.

Le contrôle de l'attribution de la bonification au titre du handicap relève pour les personnels enseignants de l'Education nationale de la Rectrice sur avis du Médecin conseiller technique de la rectrice.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les justificatifs sont :

- pièce attestant que l'agent, son conjoint ou son enfant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur vivant avec un handicap (RQTH) ;
- un courrier dactylographié expliquant les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration des conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant vivant avec un handicap, accompagné de tous les justificatifs y afférents ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, un courrier dactylographié expliquant précisément les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration

de la prise en charge et du suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé, accompagné de tous les justificatifs y afférents.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- L'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée accorde une priorité de mutation aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, aux fonctionnaires vivants avec un handicap et aux fonctionnaires qui exercent dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles.
- Référence : BO spécial n° 6 du 28-10-21 - arrêté ministériel du 25-10-2021 (NOR : MENH2131878A) - lignes directrices de gestion du 25-10-2021 (NOR : MENH2131955X) - note de service du 25-10-2021 NOR : MENH2131259N.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail professionnel, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : corps, grade, discipline, statut, données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : reconnaissance RQTH de l'agent, de son(sa) conjoint(e), situation du(des) enfant(s) (AEEH, situation médicale grave), vœux formulés (vœux 2,3,4,5,6 facultatifs), motivation de la demande.

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de médecine de prévention du rectorat de la Réunion (MDP).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

L'attestation de RQTH et le courrier de demande motivée seront imprimés et intégrés dans le dossier médical au format papier de l'agent conservé dans le service de médecine de prévention.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTER 2D - Retour des confirmations de demande de mutation au Mouvement INTER

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de retour des confirmations de demande de mutation au mouvement Inter-académique

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du 2nd degré - DPES

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- La réception des confirmations de demande de mutation
- Le recueil des pièces justificatives nécessaires à la détermination de l'attribution des points au barème
- Faciliter les échanges entre les agents et l'administration
-
- Assurer la remontée des confirmations de demande de mutation des enseignants du 2nd degré ayant participé au mouvement INTER 2D
- Permettre les échanges avec les agents sur la complétude de leur dossier

Ce traitement de données personnelles est mis en place afin d'assurer la remontée des confirmations de demande de mutation des enseignants du 2nd degré ayant participé au mouvement inter-académique 2D et permettre les échanges avec les agents sur la complétude de leur dossier.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les justificatifs sont :

- confirmation de demande de mutation ;
- toutes pièces justificatives permettant de valider la conformité de la demande de mutation et des points de bonification.

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone (facultatif) , situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : confirmation de demande de mutation, type de bonification demandée (rapprochement de conjoint(e), autorité parentale, année de séparation, mutation simultanée), reconnaissance RQTH O/N, candidatures sur postes SPEN O/N, candidature sur poste POP O/N, toutes pièces justifiant le type de demande de bonification.

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service DPES3 (Service du Mouvement).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTER 2D - Retour des confirmations de demande de mutation au Mouvement SPEN/POP

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de retour des confirmations de demande de mutation au mouvement sur poste SPEN ou POP

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du 2nd degré - DPES

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- La réception des confirmations de demande de mutation
- Faciliter les échanges entre les usagers et l'administration

Ce traitement de données personnelles est mis en place afin d'assurer la remontée des confirmations de demande de mutation des enseignants du 2nd degré ayant participé au mouvement SPEN ou POP 2D et permettre les échanges avec les agents sur la complétude de leur dossier.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les justificatifs sont :

- confirmation de demande de mutation SPEN et/ou POP;

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone (facultatif) .
- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : confirmation de demande de mutation, type de demande de mutation SPEN et/ou POP.

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service DPES3 (Service du Mouvement).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTRA 2D - Dépôt confirmation de mouvement intra académique

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de retour des confirmations de demande de mutation au mouvement Intra-académique

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du 2nd degré - DPES

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour :

- assurer la remontée des confirmations de demande de mutation des enseignants du 2nd degré ayant participé au mouvement 2D.
- faciliter les échanges entre les agents et l'administration

Les finalités de ce traitement sont :

- La réception des confirmations de demande de mutation
- Le recueil des pièces justificatives nécessaires à la détermination de l'attribution des points au barème
- Les justificatifs sont :
 - confirmation de demande de mutation ;
 - toutes pièces justificatives permettant de valider la conformité de la demande de mutation et des points de bonification.

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone (facultatif) , situation familiale.
- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle, situation administrative.
- **Autres catégories** : confirmation de demande de mutation, bonification familiale demandée O/N, reconnaissance RQTH O/N, candidatures sur postes SPEA O/N, toutes pièces justifiant le type de demande de bonification.

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes du service DPES3 (Service du Mouvement).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

EAFC - Formulaire CPF

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) - Version du 15 février 2024

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Recteur de la région académique de La Réunion, recteur de l'académie de La Réunion, Pierre-François MOURIER

EAFC (École Académique de la Formation Continue)

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 13 39

Finalités

- Recueil des demandes et des pièces justificatives, vérification des pièces.
- Suivi des demandes.
- Information du supérieur hiérarchique : le supérieur hiérarchique (dont l'adresse mail a été indiquée par l'agent) sera destinataire d'un mail l'informant du dépôt de la demande accompagnée d'un lien d'accès au dossier pour formulation de son avis sur l'application Colibris.
- Recueil de l'avis des conseillers RH de proximité.
- Notification des accords et refus.
- Procédure de remboursement.

La mise en œuvre du CPF relève pour les personnels de l'académie de la Réunion de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC).

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre le recueil des demandes de mobilisation du compte personnel de formation qui peut être mobilisé pour suivre une formation et en obtenir le financement, pour préparer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. L'EAFC procédera à la vérification du dossier et prendra si nécessaire contact avec l'agent.

Les agents devront fournir les pièces suivantes :

Au dépôt de la demande :

- Une capture écran de l'historique des droits CPF disponible sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- 2 devis de la formation demandée pour un organisme de formation privé, 1 seul devis pour un organisme de formation public
- Le programme et le calendrier de la formation demandée (2 programmes et 2 calendriers si la formation est dispensée par un organisme de formation privé)

- La convention d'utilisation anticipée des droits CPF le cas échéant (lorsque la durée de la formation est supérieure aux droits acquis au titre du compte personnel de formation, l'agent concerné peut, avec l'accord de son employeur, consommer par anticipation des droits non encore acquis).

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur les bases légales suivantes :

- Obligation légale de l'employeur (Article 6 (1) c du RGPD) dans le cadre de la mise en œuvre du CPF pour les personnels de l'académie de la Réunion.

Catégories de données collectées

- **Personne concernée : l'agent demandeur**
 - **par collecte directe**
 - **Données d'identité** : nom, prénom, copie de la pièce d'identité
 - **Données professionnelles** : catégorie, discipline, corps, nature des fonctions, affectation
 - **Données personnelles** : RIB, justificatif du paiement de la formation, attestation de réussite ou d'assiduité
 - **Coordonnées de contact** : adresse électronique professionnelle
 - **Autres catégories** : motivation de la demande, information relative au congé de formation professionnelle, diplôme(1), *capture écran du compteur CPF, la convention d'utilisation anticipée des droits CPF le cas échéant*
- **Personne concernée : supérieur hiérarchique**
 - **par collecte indirecte**
 - **Données d'identité** : nom, prénom
 - **Coordonnées de contact** : adresse électronique professionnelle
 - **Par collecte directe** :
 - **Autres données** : avis émis sur la demande de son agent
- **Personne concernée : conseillers Rh de proximité**
 - **par collecte indirecte**
 - **Données d'identité** : nom, prénom
 - **Coordonnées de contact** : adresse électronique professionnelle
 - **Par collecte directe** :
 - **Autres données** : avis émis sur la demande de l'agent

(1) Les agents de catégorie C ne possédant pas de diplôme ni de titre professionnel classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP) bénéficient d'une alimentation majorée de 48 heures maximum par an et d'un plafond porté à 400 heures. Pour bénéficier de cette alimentation majorée, l'agent doit renseigner le champ relatif au diplôme lors de l'activation de son compte personnel de formation. L'attention des agents est appelée sur le fait que l'alimentation majorée ne peut être rétroactive : il est donc impératif de saisir le champ « diplôme » dès activation du compte.

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes des services de l'EAFC, de la direction des ressources humaines (DRH, conseillers RH de proximité)

- Le supérieur hiérarchique de l'agent sera destinataire d'un lien d'accès à la demande afin de lui permettre d'émettre son avis.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données sont supprimées de COLIBRIS à l'issue de la campagne et conservées à l'EAFC (serveur scribe) pendant une durée de 2 ans en raison de l'article 22 quater de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 qui prévoit que l'administration doit recueillir l'avis de la commission administrative paritaire préalablement à un troisième refus

portant sur une demande d'utilisation par un agent du CPF pour une action de formation de même nature. La demande, portant sur une même action de formation ou une action poursuivant les mêmes objectifs d'acquisition de compétences, doit avoir été refusée pendant deux années consécutives. La base légale du traitement est Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits : dpd@ac-reunion.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTRA 1D - Demande de contestation de barème

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de contestation du barème attribué dans le cadre du mouvement intra-académique

Gestion des contestations du barème INTRA

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des personnels enseignants du 1er degré

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

- **Finalités**

Permettre aux agents de dialoguer avec le service gestionnaire en charge de l'attribution des points de barème individuel.

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre aux agents d'obtenir une correction de barème en signalant une erreur ou en complétant leur dossier.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs.

Les services en charge procéderont à la vérification du dossier et, prendront si nécessaire contact avec l'agent par l'intermédiaire de l'application dédiée.

Les agents demandant une bonification du fait de la situation familiale peuvent joindre tout document établissant le lieu de travail du conjoint, des documents d'état civil ou des justificatifs de domicile.

Les agents demandant une bonification du fait de leur situation de BOE peuvent joindre tout document administratif en justifiant (RQTH etc...).

Les agents demandant une bonification du fait de leur situation professionnelle peuvent joindre tout document administratif inhérent à leur carrière.

- **Base juridique du traitement**

Ce traitement s'appuie sur : article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifié et article 1 du décret n°2018-303 du 25 avril 2018 relatif aux priorités d'affectation des membres de certains corps (...).

- **Catégories de données collectées**

Données personnelles de l'agent : Nom, prénom, adresse électronique académique.

Données professionnelles : relevés de carrière, titres et diplômes.

Autres catégories : données sur la situation matrimoniale de l'agent, données professionnelles du conjoint ou de l'ex-conjoint, données liées au domicile de l'ex-conjoint, don

- **Destinataires des données**

Nombre limité de personnes du service de gestion du mouvement des enseignants du 1er degré du rectorat de la Réunion (DPEP1).

- **Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)**

Les données et justificatifs au format numérique seront conservées par le service gestionnaire du mouvement jusqu'à la notification du barème individuel, fin mai 2023.

Les données et justificatifs au format numérique sont supprimés à l'expiration de ce délai.

- **Droits des personnes concernées**

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

- **Coordonnées du délégué à la protection des données**

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

- **Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL**

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Obligation vaccinale

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche d'obligation vaccinale

Gestion du statut vaccinal des agents dans le cadre de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Etablissement :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion, située 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Information aux usagers

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour vérifier le statut vaccinal des agents concernés par l'obligation vaccinale tel que spécifié dans la loi n°2021-1040 du 5 août 2021.

Cette obligation vaccinale s'applique

- Aux médecins de l'éducation nationale, médecins du travail, personnels infirmiers de santé scolaire ou de santé au travail?;
- Aux psychologues de l'éducation nationale?;
- Aux personnels notamment de secrétariat exerçant de manière régulière leur activité principale dans les mêmes bureaux ou locaux que les professionnels de santé et les psychologues ou dans les services de prévention et de santé au travail?;
- Aux personnels notamment enseignants exerçant en établissement de santé de l'éducation nationale

Le contrôle de l'obligation vaccinale relève pour les personnels de l'Education nationale de la direction des ressources humaines de l'académie.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur justificatif. Les services en charge procéderont à la vérification du statut vaccinal ou prendront contact avec l'agent.

Les agents devant justifier de leur schéma vaccinal déposent leur certificat de statut vaccinal qui est contrôlé par les services des ressources humaines. Les personnels ne pouvant justifier d'un schéma vaccinal complet en sélectionneront le motif et les médecins du travail prendront contact avec l'agent Seul le résultat de l'opération de vérification est conservé par les services des ressources humaines jusqu'au terme de la période où le passe sanitaire peut être imposé.

- Vérification de la pièce justificative et traitement du dossier
- Transmission aux médecins de prévention des données pour les agents ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- Obligation légale de l'employeur (article 6.c du RGPD) pour le contrôle du justificatif vaccinal afin de garantir que le statut vaccinal des agents concernés en poste est conforme aux attendus prônés par la loi du 5 août 2021.
- Intérêt légitime de l'employeur ((article 6.f du RGPD) pour la conservation du résultat du contrôle jusqu'au terme de la période où le passe sanitaire peut être imposé, soit le 15 novembre 2021 à ce jour.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse, mail, téléphone.
- **Données professionnelles** : corps, établissement d'affectation actuel.
- **Autres catégories** : certificat de statut vaccinal, motif du refus

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes des services de gestion de la Direction de l'encadrement, de la direction des Personnels enseignants du rectorat et de la direction des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé médecins de prévention

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données ne seront par les services des ressources humaines jusqu'au terme de la période où le passe sanitaire peut être imposé, soit le 15 novembre 2021 à ce jour.

Le justificatif fournir est supprimé après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

ASIA - Etudes

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande d'aide au financement d'enfants de personnels de l'Éducation Nationale poursuivant des études au-delà du baccalauréat ou une formation professionnelle qualifiante non rémunérée

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

DEPAP4 (Action Sociale)

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 14 88

Les informations recueillies sur ce formulaire sont

La base légale du traitement est

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

Les données sont conservées pendant **une durée de**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.**

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : dpd@ac-reunion.fr**

Finalités

- Vérification des pièces et instruction des demandes
-

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour.....

Les agents fournir les pièces suivantes :

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur les bases légales suivantes :

.....

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** :
- **Données professionnelles** :
- **Autres catégories** :

Destinataires des données

.....

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

.....

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

ASIA - Loisirs, Vacances, Séjours linguistiques, Sorties pédagogiques

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande d'aide au financement de
Loisirs, Vacances, Séjours linguistiques, Sorties pédagogiques

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie
de La Réunion,

DEPAP4 (Action Sociale)

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 14 88

Les informations recueillies sur ce formulaire sont

La base légale du traitement est

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

Les données sont conservées pendant **une durée de**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.**

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits**) : dpd@ac-reunion.fr

Finalités

- Vérification des pièces et instruction des demandes
-

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour.....

Les agents fournir les pièces suivantes :

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur les bases légales suivantes :

.....

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** :
- **Données professionnelles** :
- **Autres catégories** :

Destinataires des données

.....

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

.....

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

ASIA - Logement

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande d'aide au logement

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

DEPAP4 (Action Sociale)

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 14 88

Les informations recueillies sur ce formulaire sont

La base légale du traitement est

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

Les données sont conservées pendant **une durée de**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : dpd@ac-reunion.fr**

Finalités

- Vérification des pièces et instruction des demandes
-

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour.....

Les agents fournir les pièces suivantes :

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur les bases légales suivantes :

.....

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** :
- **Données professionnelles** :

- **Autres catégories :**

Destinataires des données

.....

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

.....

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

DPEP - Demande de disponibilité

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de disponibilité

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du Premier degré - DPEP3

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 14 85

Finalités

- Recueil des demandes, vérification des pièces et traitement du dossier **de disponibilité des personnels enseignants du 1er degré public**
- Suivi des demandes
- Information du supérieur hiérarchique des demandes initiales de disponibilité de droit : le supérieur hiérarchique (adresse mail générique de la circonscription) sera destinataire d'un mail l'informant du dépôt de la demande
- Avis du supérieur hiérarchique pour les demandes initiales de disponibilité sur autorisation : le supérieur hiérarchique sera destinataire d'un mail l'informant du dépôt de la demande et de la nécessité de communiquer son avis sur la boîte mail du secrétariat de la DPEP
- Saisie de l'avis du supérieur hiérarchique par le gestionnaire de l'agent
- Publication de l'avis du supérieur hiérarchique
- Notification de la décision : accord ou refus

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour **le recueil des premières demandes et renouvellement de disponibilités ainsi que les demandes de réintégration à l'issue d'une période de disponibilité.**

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les justificatifs suivants peuvent être demandés selon la nature de la disponibilité et de la situation de l'agent :

- **Copie du livret de famille**
- **Copie du certificat de PACS**
- **Attestation récente de l'employeur du conjoint ou du partenaire de PACS, en français, précisant le lieu de travail**
- **Certificat médical simple**
- **Copie de l'agrément mentionné aux articles L.225-2 et L.225-17 du code de l'action sociale et des familles**

- Copie du procès verbal d'élection ou attestation de mandat
- Courrier explicatif
- Lettre de motivation et certificat d'inscription dans un établissement ou attestation de scolarité précisant le diplôme préparé
- Description du projet de création ou de reprise d'entreprise, statuts ou projets de statuts de ladite entreprise ou extrait du registre de commerce et des sociétés

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur la base légale :

- Obligation légale de l'employeur (article **6C du RGPD**)

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom d'usage, nom de naissance et prénom
- **Données professionnelles** : mail professionnel
- **Autres catégories** : pièces justificatives des demandes ci-dessus citées

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de **Division des Personnels Enseignants du Premier degré : secrétaire de la division, gestionnaires RH de la DPEP3, cheffes de bureau de la DPEP3 et cheffe de service de la DPEP3.**

Le supérieur hiérarchique sera destinataire d'un mail de notification de la demande afin de lui permettre d'émettre un avis pour les disponibilités sur autorisation et pour information concernant les disponibilité de droit.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données sont supprimées de COLIBRIS le 1er octobre de l'année scolaire au titre de laquelle la campagne a été mise en œuvre et conservée à la DPEP3 dans le dossier individuel de l'agent selon les règles de conservations des pièces entre 1 an et 80 ans.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service informatique et seront supprimées le 1er octobre de l'année scolaire au titre de laquelle la campagne a été mise en œuvre.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH - Journées de la QVT - Ateliers Bien être MGEN

Notice détaillée du traitement - Journée de la QVT

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division de la formation continue des personnels (DIFOR)

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour assurer la gestion des inscriptions aux journées de la QVT.

Les finalités de ce traitement sont :

- l'inscription aux ateliers Bien être MGEN
- l'envoi d'un mail de confirmation d'inscription

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels du rectorat qui pourront déposer leur demande d'inscription. Les services en charge procéderont à la vérification de cette inscription.

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le rectorat est soumis, notamment celle faisant l'objet de l'arrêté du 6 avril 2018 portant application dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les services déconcentrés et les établissements relevant du ministre de l'éducation nationale du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : Nom, prénom, adresse mail professionnelle,
- **Autres catégories** : Choix de l'atelier

Destinataires des données

- Service DIFOR3 du rectorat en charge de la campagne

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données sont conservées sur une durée de 3 mois est conforme à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Mouvement INTER 1D - Demande de bonification au titre du handicap

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de bonification au titre du handicap

Gestion de l'attribution d'une bonification au titre du handicap

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division de la Médecine de Prévention - MDP agissant pour le compte de la rectrice

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Vérification des pièces et traitement du dossier
- Transmission au médecin conseiller technique de la Rectrice
- Détermination des points de bonification au titre du handicap pour le calcul du barème au mouvement interdépartemental

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude de l'attribution de la bonification au titre du handicap aux enseignants qui participent au mouvement interdépartemental.

Le contrôle de l'attribution de la bonification au titre du handicap relève pour les personnels enseignants de l'Education nationale du Médecin conseiller technique de la Rectrice.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les agents devant justifier de leur demande de changement de département au titre du handicap doivent fournir les pièces suivantes :

- pièce attestant que l'agent, son conjoint ou son enfant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- courrier dactylographié expliquant les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration des conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant vivant avec un handicap, accompagné de tous les justificatifs y afférents ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, un courrier dactylographié expliquant précisément les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration

de la prise en charge et du suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé, accompagné de tous les justificatifs y afférents.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- Article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifié et article 1 du décret n°2018-303 du 25 avril 2018 relatif aux priorités d'affectation des membres de certains corps (...).

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail professionnel, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : reconnaissance RQTH de l'agent, de son(sa) conjoint(e), situation du(des) enfant(s) (AEEH, situation médicale grave), vœux formulés (vœux 2,3,4,5,6 facultatifs), motivation de la demande

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de médecine de prévention du rectorat de la Réunion.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

L'attestation de RQTH et le courrier de demande motivée seront imprimés et intégrés dans le dossier médical au format papier de l'agent conservé dans le service de médecine de prévention.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de la mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTRA 1D - Demande de recours suite aux résultats du mouvement

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de recours suite aux résultats du mouvement intra-académique

Gestion des recours du mouvement départemental

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels du Premier Degré - DPEP1

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Permettre de gérer les recours gracieux des enseignants du 1er degré suite aux résultats du mouvement départemental

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre de canaliser le flux des demandes et de rationaliser leur traitement

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier et, prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les agents demandant un recours gracieux doivent fournir les pièces suivantes :

1 Formulaire de recours complété comportant :

- Les motifs de leur contestation
- Toutes pièces justificatives y afférentes

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur :

- Les articles L 411-1 et suivants du code des relations du public avec l'administration (CRPA)

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom.
- **Données professionnelles** : adresse professionnelle individuelle
- **Autres catégories** : éléments justificatifs à l'appui de la demande

Destinataires des données

Deux agents du service de gestion du mouvement des enseignants du 1er degré du rectorat de la Réunion (DPEP1) : chef de service et un adjoint SAENES.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données et justificatifs au format numérique seront conservées par le service gestionnaire du mouvement départemental pendant le délai de recours suite aux résultats du mouvement, soit deux mois suivant la notification à l'agent de son résultat individuel.

Les données et justificatifs au format numérique sont supprimés à l'expiration de ce délai.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Mouvement INTRA 2D - Recours

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de retour des confirmations de demande de mutation au mouvement Intra-académique

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du 2nd degré - DPES

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour :

- assurer la remontée des confirmations de demande de mutation des enseignants du 2nd degré ayant participé au mouvement 2D.
- faciliter les échanges entre les agents et l'administration

Les finalités de ce traitement sont :

- La réception des demandes de recours/révisions d'affectation sur les résultats de mutation intra académique des enseignants du 2nd

Les justificatifs sont :

- toutes pièces justificatives

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone (facultatif) , situation familiale.

- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle, situation administrative.
- **Autres catégories** : confirmation de demande de mutation, bonification familiale demandée O/N, reconnaissance RQTH O/N, candidatures sur postes SPEA O/N, toutes pièces justifiant le type de demande de bonification.

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes du service DPES3 (Service du Mouvement).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH 1D - retour justificatifs laureats CRPE

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de recueil de justificatifs diplôme et/ou expérience des candidats lauréats au CRPE

Retour des justificatif de diplôme et/ou expérience des candidats lauréats au CRPE

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels du Premier Degré - DPEP1

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Permettre le recueil des justificatifs de diplôme et/ou expérience des lauréats au CRPE

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre de canaliser le flux des demandes et de rationaliser leur traitement.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier et, prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur :

- Les articles L 411-1 et suivants du code des relations du public avec l'administration (CRPA)

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom.
- **Données professionnelles** : adresse mail personnelle
- **Autres catégories** : éléments justificatifs

Destinataires des données

Services gestionnaires de la DPEP du rectorat de la Réunion.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données et justificatifs au format numérique seront conservées par le service gestionnaire pendant la durée de collecte des informations + deux mois.

Les données et justificatifs au format numérique sont supprimés à l'expiration de ce délai.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH 2D - MVT INTRA- retour de préférences TZR

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche des demandes de préférences TZR dans le mouvement Intra-académique

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du 2nd degré - DPES

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour :

- assurer la remontée des demandes de préférences TZR suite aux résultats de mutation intra académique des enseignants du 2nd degré ayant participé au mouvement 2D et pour les TZR souhaitant changer de RAD.
- faciliter les échanges entre les agents et l'administration

Les finalités de ce traitement sont :

- La réception des demandes de préférences des TZR enseignants du 2nd

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone.
- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle.

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes du service DPES3 (Service du Mouvement).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont archivés après contrôle par les personnels en charge.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH EXT - Appel à candidature dans le cadre d'un recrutement externe de la DSI académique

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de recrutement au bénéfice de la DSI

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Services Informatiques - DSI
24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis
Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour : faciliter les échanges entre les agents et l'administration dans le cadre des recrutements de personnels de la DSI.

Les finalités de ce traitement sont :

Le traitement et le suivi des candidatures a des postes offerts par le service DSI.

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone.
- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle.

Destinataires des données

- DSI: uniquement les services directement concernés (DSI 0 et service DSI accueillant l'agent recruté ou ayant reçu pour mission d'assurer son recrutement),
- Uniquement le service gestionnaire selon la nature du support
 - Support IRTF, Contractuel DPATE: DPATE,
 - Support ENS 1D: DPEP,
 - Support ENS 2D: DPES

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont archivés après contrôle par les personnels en charge.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH - Mission Académique de l'Encadrement

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démar de recrutement au bénéfice de la MAE

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Mission Académique de l'Encadrement
24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis
Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour :
faciliter les échanges entre les agents et l'administration dans le cadre des recrutements pour la Mission Académique d' Encadrement

Les finalités de ce traitement sont :

Le traitement et le suivi des candidatures a des postes offerts par le Responsable de la MAE

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l' arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone.
- **Données professionnelles** : corps, discipline, données de l'affectation actuelle.

Destinataires des données

- MAE : uniquement les services directement concernés
- Uniquement le service gestionnaire selon la nature du support
 - Support ITRF, Contractuel DPATE: DPATE,
 - Support ENS 1D: DPEP,
 - Support ENS 2D: DPES

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont archivés après contrôle par les personnels en charge.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH - Informations personnelles - Adresse personnelle

Notice détaillée du traitement des demandes de modification d'adresse postale

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Direction des ressources humaines (SG2)

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour assurer la gestion de l'envoi à domicile des notices de vote électronique à l'ensemble du personnel de l'Académie de la Réunion.

Les finalités de ce traitement sont :

- La réception et le suivi des demandes de modifications des adresses postales personnelles
- La modification des adresses postales dans le dossier personnel de l'agent

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'académie est soumise, notamment celle faisant l'objet de l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique et de la circulaire du 27 juillet 2022 (publiée au Bulletin Officiel du 25 août 2022) relative à l'organisation des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : Nom, prénom, adresse postale, adresse mail professionnelle, notifications et échanges avec sa gestionnaire dans le cadre du suivi de la demande de rectification de ses données et dans son dossier personnel, justificatif de domicile

- **Données professionnelles de l'agent** : établissement de gestion, grade, corps, discipline, regroupement des noms, bureau de gestion

Destinataires des données

- Gestionnaires des personnels (DPES, DPEP, DPATE, SEI)

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données personnelles et professionnelles, citées ci-dessus, sont conservées jusqu'à un an après la cessation des fonctions de l'agent puis archivées pendant 80 ans à compter de sa date de naissance.

Les notifications et échanges avec sa gestionnaire dans le cadre du suivi de la demande sont conservées pendant un an avant destruction.

Ces durées sont conformes à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RH - Forfait Mobilités Durables

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche d'attribution de forfait de mobilités durables

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ce traitement est mis en oeuvre sous la responsabilité de Madame La Rectrice de l'Académie de la Réunion

Académie de La Réunion

24, avenue Georges Brassens
CS71003 - 97743 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour recueillir et instruire les demandes des personnels concernant le forfait mobilité durable. Ce forfait est destiné aux agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage). Les agents qui effectuent des déplacements domicile-travail à vélo ou en co-voiturage au moins 100 jours par année civile, en tant que passager ou conducteur, peuvent bénéficier du forfait mobilités durables (FMD). Le montant de ce forfait s'élève à 200€, versé en une seule fraction l'année suivant le dépôt de la demande par l'agent.

Base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (Art 6. 1.c) et s'appuie notamment sur le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : Nom, prénom, adresse postale;
- **Données professionnelles** : données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : Nombre de trajets domicile-Travail par mois sur une année civile.

Destinataires des données

Dans la limite de leurs compétences : les services de gestion des ressources humaines du Rectorat, le service Liaison Rémunérations (SLR) de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données seront conservées par les services des ressources humaines jusqu'à la campagne suivante. Ces données sont anonymées à la fin de la campagne annuelle.

Droits des personnes concernées

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, vous disposerez des droits d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), d'opposition et de limitation sur vos données prévus aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devrez justifier de votre identité par tout moyen.

En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH 1D - Demande de temps partiel

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche demande de temps partiel 1D

Gestion de l'attribution dxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels de l'Enseignement Secondaire pour le compte de la rectrice

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Vérification des pièces et traitement du dossier
- xxxxxxxxxxxx
- xxxxxxxxxxxx

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude de l'attribution de la bonification de 1000 points au titre du handicap aux enseignants qui participent au mouvement.

Le contrôle de l'attribution de la bonification au titre du handicap relève pour les personnels enseignants de l'Education nationale de la Rectrice sur avis du Médecin conseiller technique de la rectrice.

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Les services en charge procéderont à la vérification du dossier ou prendront si nécessaire contact avec l'agent.

Les justificatifs sont :

- pièce attestant que l'agent, son conjoint ou son enfant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur vivant avec un handicap (RQTH) ;
- un courrier dactylographié expliquant les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration des conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant vivant avec un handicap, accompagné de tous les justificatifs y afférents ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, un courrier dactylographié expliquant précisément les résultats attendus de la mutation en termes d'amélioration de la prise en charge et du suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé, accompagné de tous les justificatifs y afférents.

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur deux bases légales :

- L'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée accorde une priorité de mutation aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, aux fonctionnaires vivants avec un handicap et aux fonctionnaires qui exercent dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles.
- Référence : BO spécial n° 6 du 28-10-21 - arrêté ministériel du 25-10-2021 (NOR : MENH2131878A) - lignes directrices de gestion du 25-10-2021 (NOR : MENH2131955X) - note de service du 25-10-2021 NOR : MENH2131259N.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail professionnel, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, nombre d'enfants à charge.
- **Données professionnelles** : corps, grade, discipline, statut, données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : reconnaissance RQTH de l'agent, de son(sa) conjoint(e), situation du(des) enfant(s) (AEEH, situation médicale grave), vœux formulés (vœux 2,3,4,5,6 facultatifs), motivation de la demande.

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de médecine de prévention du rectorat de la Réunion (MDP).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après contrôle par les personnels en charge et seul le résultat de l'opération de vérification est conservé.

L'attestation de RQTH et le courrier de demande motivée seront imprimés et intégrés dans le dossier médical au format papier de l'agent conservé dans le service de médecine de prévention.

Les données au format numérique ne seront pas conservées par le service de médecine de prévention et seront supprimées à la date de parution des résultats de mutation.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Modèle mention d'informations

SERVICES ACADÉMIQUES – PREMIER & SECOND DEGRÉS

MENTION D'INFORMATION à insérer sur tout support de traitement de données à caractère personnel pour garantir un traitement équitable et transparent

? Gabarit vierge présentant toutes les rubriques obligatoires

Informations à fournir aux personnes concernées au moment où les données sont collectées auprès d'elles / Article 13 du RGPD

Intitulé du traitement

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de la DPO

Objet du traitement de données : finalité(s)¹ et base légale²

Données ou catégories de données traitées

Sources des données : collecte directe auprès des personnes concernées ou collecte indirecte (cf. infra)

Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et des conséquences pour la personne en cas de non- fourniture des données³

Prise de décision automatisée le cas échéant, y compris le profilage (Article 22) et informations utiles à la compréhension de l'algorithme et de sa logique ainsi que des conséquences pour les personnes concernées

Personnes concernées

Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel

Transferts des données hors UE le cas échéant⁴

Durée de conservation des données ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée

Les mesures de sécurité mises en œuvre

Droits des personnes concernées sur les données : informer les personnes concernées de l'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès à leurs données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif aux personnes concernées, ou du droit de s'opposer au traitement.

Cas particulier du droit à la portabilité⁵.

Exercice des droits : les personnes concernées par ledit traitement pourront exercer leurs droits auprès de la maîtrise d'ouvrage (MOA) agissant pour le compte du responsable de traitement ou de la DPO académique

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Informations supplémentaires à fournir lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès des personnes concernées (cf. Article 14 du RGPD)

Catégories de données recueillies

Sources des données (en indiquant notamment si elles sont issues de sources accessibles au public).

1Lorsqu'il a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données à caractère personnel ont été collectées, le responsable du traitement ou le maître d'ouvrage agissant pour le compte du responsable de traitement fournit au préalable à la personne concernée des informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente visée au paragraphe 2 de l'article 13.

2Si la base légale est le consentement (Art. 6, paragraphe 1, point a), alors informer la personne concernée de son **droit de retirer son consentement à tout moment**, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.
Si le traitement est fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par le responsable de traitement (Art. 6, paragraphe 1, point f), les décliner.

3Par ex : informer les personnes concernées du fait que les données sont requises par la réglementation, par un contrat ou en vue de la conclusion d'un contrat.

4Informer les personnes concernées de la faculté d'accéder aux documents autorisant le transfert de données hors de l'Union Européenne (exemple : clauses contractuelles type)

5Le **droit à la portabilité** (Art. 20, paragraphe 3) ne s'applique pas aux traitements nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement. En revanche, il s'applique lorsque le traitement est fondé sur le consentement ou sur un contrat (Art. 20, paragraphe 1 points a et b) et si le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

- **Destinataires des données**

XXXXXXXXXXXX

- **Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Les données et justificatifs au format numérique sont supprimés à l'expiration de ce délai.

- **Droits des personnes concernées**

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

- **Coordonnées du délégué à la protection des données**

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

- **Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL**

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Candidature AESH

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de candidature au poste d'AESH pour l'Académie de la Réunion

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

SEI-Pôle de gestion des AESH et d'appui aux PIAL

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour :

- Assurer la remontée des confirmations liées à une dépôt de candidature au poste d'AESH
- Faciliter les échanges entre les candidats et l'administration

Les finalités de ce traitement sont :

- La réception des confirmations de candidature
- Le recueil des pièces justificatives nécessaires à la validation des candidatures

Les justificatifs sont :

- Pièce d'identité ;
- Titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou pièces justificatives d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplôme ;
- Diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- Documents justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap
- Tout document permettant de valoriser le parcours professionnel du candidature

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- Données personnelles du candidat : civilité, nom, prénom, adresse, mail personnel, téléphone (facultatif)

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes du SEI-Pôle de gestion des AESH, Support et appui aux PIAL.

Durée de conservation des données (1 an)

Le dossier constitué par le demandeur sera conservé pour une durée de 1 an. Il peut être supprimé à la demande du même candidat.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

RH 2D - Dossier de classement stagiaire 2D

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de classement des stagiaires de l'enseignement du second degré nouvellement nommés.

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des Personnels Enseignants du 2nd degré - DPES

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour :

- assurer la remontée des dossiers de classement des personnels stagiaires de l'enseignement du 2nd degré nouvellement nommés.
- faciliter les échanges entre les agents et l'administration

Les finalités de ce traitement sont :

- La réception des dossiers de classement
- Le recueil des pièces justificatives nécessaires à la détermination de l'échelon
- Les justificatifs sont :
 - le dossier de demande de classement ;
 - toutes pièces justificatives permettant de valider les expériences professionnelles antérieures.

Base juridique du traitement

Comme stipulé dans l'article 6 (1)c du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD), le traitement est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public, dans le cadre de l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de la campagne sont détaillées sur le site académique .

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : nom, prénom, mail professionnel, téléphone .
- **Données professionnelles** : discipline.

- **Autres catégories** : dossier de demande de classement, toutes pièces justifiant de l'expérience professionnelle antérieure.

Destinataires des données

- Nombre limité de personnes du service DPES3 (Service du Mouvement).

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les éléments fournis seront conservés après contrôle par les personnels en charge et archivés dans le répertoire informatique sécurisé de la Division du Personnel de l'Enseignement du Second Degré (DPES).

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Demande de positionnement

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche de demande de positionnement

Gestion de l'octroi d'une réduction ou d'un allongement de la durée du parcours (en établissement et en milieu professionnel) dans le cadre d'une formation professionnelle

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - Académie de La Réunion,

Inspection du 2nd degré - Division des Examens et Concours (DEC)
agissant pour le compte du Recteur d'académie

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

- Demande de positionnement faite par le formé et, si mineur, validée par son représentant légal
- Constitution par l'équipe pédagogique ou le responsable pédagogique du dossier avec :
 - soit le téléversement du relevé de notes ou du diplôme détenu,
 - soit le téléversement des bulletins scolaires des années antérieures,
 - le téléversement de toutes pièces justifiant de qualification(s) spécifique(s) éventuelle(s), d'expérience(s) professionnelle(s) réalisée(s),
 - le détail des aménagements de la formation, discipline par discipline,
 - le téléversement éventuel du résultat du test de positionnement proposé et réalisé par le formé à l'entrée dans la formation,
 - la proposition des durées de formation en établissement et en milieu professionnel,
 - l'avis de l'établissement de formation quant à la demande de positionnement (favorable, défavorable, réservé),
- Instruction du dossier par l'inspecteur de spécialité et proposition des durées de formation en établissement et en milieu professionnel,
- Transmission à la Division des Examens et Concours (DEC)
- Instruction du dossier par la DEC avec arrêt de la décision du Recteur d'académie

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour permettre l'étude d'un aménagement du parcours de formation (diminution ou allongement) pour des formés qui présenteront lors d'une prochaine session d'examen un diplôme professionnel de l'Éducation Nationale.

Le traitement de la demande de positionnement relève pour les formés (futurs candidats à un diplôme professionnel) du corps d'Inspection du 2nd degré et de la Division des Examens et Concours.

Une plateforme numérique est mise à disposition des formés (futurs candidats à un diplôme professionnel) concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. L'inspecteur de spécialité en charge du traitement de la demande procédera à la vérification du dossier ou prendra si nécessaire contact avec l'établissement de formation du formé (futur candidat à un diplôme professionnel).

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur :

des textes réglementaires :

? Arrêté du 9 mai 1995 - Positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel

? Note de service n° 97-075 du 18 mars 1997 - Positionnement au baccalauréat professionnel

? Circulaire n° 2020-002 du 15-1-2020 relative à la mise en oeuvre du CAP 1, 2 et 3 ans pour les scolaires

du Code de l'Éducation :

? Pour le CAP : articles D337-1, D337-4, D337-18, D337-19

? Pour le BAC PRO : articles D333-18, D337-55 à 58, D337-61, D337-62, D337-63 à 66, D337-69 à D337-73

? Pour le BMA : articles D337-128, D337-129, D337-130, D337-1331

? Pour le Certificat de Spécialisation (ex Mention Complémentaire) : articles D337-142, D337-144, D337-145 et 146

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les justificatifs fournis sont supprimés après traitement de la demande et seule la décision de positionnement, arrêtée par le Recteur d'académie, est conservée.

La décision de positionnement, arrêtée par le Recteur d'académie, sera à imprimer et à joindre au moment de l'inscription à la session d'examen envisagée dans le dossier du candidat présentant le diplôme professionnel pour lequel il est préparé.

Les données au format numérique ne seront pas conservées et seront supprimées à la date de parution des résultats du diplôme présenté.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

DEC - Certification CAFFA

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la demande d'inscription à l'examen du CAFFA

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Académie de La Réunion,

Division des examens et concours (DEC) - service DEC4

24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 48 12 44

Finalités

- Recueil des demandes, vérification des pièces justificatives et traitement du dossier d'inscription des personnels enseignants du 2nd degré public et des conseillers principaux d'éducation
- Suivi des demandes
- Notification de la décision : accord ou refus

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour **le recueil et la gestion des inscriptions à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) session 2024.**

Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels concernés qui pourront déposer leur demande ainsi que leurs justificatifs. Le service de la DEC4 procédera à la vérification du dossier ou prendra si nécessaire contact avec le candidat.

Les justificatifs suivants peuvent être demandés selon la situation du candidat :

- pour les candidats se présentant à l'admission : attestation de réussite à l'admissibilité du CAFFA

Base juridique du traitement

Ce traitement s'appuie sur la base légale :

- Obligation légale de l'employeur (article **6C du RGPD**)

Catégories de données collectées

- Données personnelles du candidat : civilité, nom de naissance, nom d'usage, prénom(s), date de naissance, nationalité, commune de naissance, adresse, numéro de téléphone personnel
- Données professionnelles du candidat : adresse mail académique, corps d'appartenance, discipline enseignée, ancienneté de service, classe(s) enseignée(s) ou poste occupé à la rentrée scolaire, nom et adresse de l'établissement d'exercice, adresse mail et numéro de téléphone de l'établissement d'exercice, nom de l'inspecteur ou l'inspectrice de discipline, l'exercice par le candidat des fonctions de tuteur et le nombre d'années concernées
- Autres catégories : pièce justificative ci-dessus citée

Destinataires des données

Nombre limité de personnes du service de la DEC4 : gestionnaires du service et cheffe de service.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données et les pièces justificatives sont supprimées de COLIBRIS le 1er octobre de l'année scolaire en cours après la fin de la session d'examen à laquelle les candidats se sont inscrits. Elles sont conservées au format numérique à la DEC4 pendant deux ans après la publication des résultats de la session concernée.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Académie de La Réunion, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.